Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-187

Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Fenôts - Approbation du compte rendu d'activités 2025

(Urbanisme)

3.5

Rapporteur : Philippe RIVE

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**31**
Nombre de pouvoirs	**6**
Votants	**37**

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à vingt heures et une minute, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 9 octobre 2026, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Abdel-Kader GUERZA.

Étaient présents
Abdel-Kader GUERZA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Martine PITOU, Christophe LE CICLÉ, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Philippe RIVE, Sabine FRETEY, Mounir CHAKKAR, Jacques ALIM, Caroline BRAY, Nadine CHOLIN, Véronique JULIÉ, Arnaud DAUTREY, Slimane MORDI, Ratko KLISURA, Sophie WILLEMIN, Caroline SIMOES, Mathieu TRIBOUILLOIS, Halima TAÏBI, Asma SHAHZAD, Hakan YILDIZ, Mattis AÏT-MOUHOUB, Frédéric COVET, Talal ABDUL-KADER, Eric DUQUESNOY, Pierre-Frédéric BILLET, Esra ATSAK, Marie DALENÇON, Youssef LAMRINI, Yasemin ALBAYRAK.

Était excusé
Valentino GAMBUTO.

Pouvoirs
Fatiha MESSAOUDI donne procuration à Marie-Françoise SCAVENNEC, Fouzia KAMAL donne procuration à André HOMPS, Christophe LE DORVEN donne procuration à Abdel-Kader GUERZA, Sébastien LEROUX donne procuration à Marie DALENÇON, Caroline VABRE donne procuration à Esra ATSAK, Jean LESPINAS donne procuration à Youssef LAMRINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise SCAVENNEC.

Le 27 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté des Fenôts. Par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil municipal a décidé de confier à la SAEDEL - Société d'Economie Mixte d'Aménagement et d'Equipement d'Eure-et-Loir - le soin de réaliser l'aménagement de cette ZAC, mission concrétisée par la signature d'une convention de concession le 9 novembre 2009.

Le contrat de concession a été complété par plusieurs avenants :

- Avenant n°1 en date du 28 juin 2010 pour une prorogation jusqu'au 09/11/2019,
- Avenant n°2 en date du 15 décembre 2010 relatif à une modification du périmètre et du bilan prévisionnel,
- Avenant n°3 en date du 25 avril 2018 pour une prorogation de 10 ans jusqu'au 09/11/2029,
- Avenant n°4 en date du 21 novembre 2019 pour une modification de l'art 16.6,
- Avenant n°5 en date du 11 décembre 2023 pour une modification du bilan prévisionnel.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme, il est demandé au Conseil municipal d'examiner le compte-rendu d'activités liées à cette opération (Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale - CRACL 2025).

Il s'agit du bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025, du plan de trésorerie prévisionnel et du détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2025.

Vu le compte rendu annuel à la Collectivité 2025,

Vu l'avis de la commission aménagement, cadre de vie, environnement, habitat et hébergement,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Philippe RIVE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2025, le plan de trésorerie prévisionnel et le détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2025, annexés à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à ce compte rendu.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Secrétaire de séance

Madame Marie-Françoise SCAVENNEC

Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20261015-DEL2026-187-DE
Date de télétransmission : 26/10/2026
Date de réception préfecture : 26/10/2026

Document certifié exécutoire
Déposé à la Sous-Préfecture de DREUX le 26 OCT. 2026
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux le 26 OCT. 2026